

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Mars 2026

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil - mairie annexe sous la présidence de  
Monsieur Marcel DIVET, doyen d'âge de l'assemblée.

**Présents** : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAUTh Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) : GUILLOT Sandrine,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 33
- Présents : 32

**Date de la convocation** : 16/03/2026

**Date d'affichage** : 16/03/2026

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOULAIS Marvin

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Election du Maire - 2026\_21  
Fixation du nombre d'adjoints - 2026\_22  
Election des adjoints au Maire - 2026\_23

Election du Maire  
réf : 2026\_21

Le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret ([art. L 2121-21](#)), à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages ([art. L 2122-7](#) et [L 2122-7-1](#)).

Deux assesseurs sont nommés pour assister le Président lors de l'élection.

Il est procédé à un appel à candidature. Monsieur Thierry BEAUJOUAN se déclare candidat.

Chaque conseiller est appelé à voter à l'appel de son nom, puis il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	32
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	29
f. Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

1INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	1NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Thierry BEAUJOUAN	29	Vingt-neuf

Monsieur Thierry BEAUJOINT est proclamé maire et est immédiatement installé.

A la majorité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 3)

Fixation du nombre d'adjoints

réf : 2026\_22

*En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.*

*Le conseil municipal comprenant 33 membres, il est possible d'élire au maximum NEUF adjoints au maire.*

*Il est proposé la création de 9 postes d'adjoints.*

**DELIBERATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que le conseil municipal compte 33 membres.

**Sur le rapport de monsieur le Maire,**

**Après avoir délibéré,**

Le conseil municipal décide, à la majorité, de créer de 9 postes d'adjoints au Maire.

A la majorité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 3)

Madame Sandrine GUILLOT arrive dans la salle et prend part aux décisions qui suivent.

Election des adjoints au Maire

réf : 2026\_23

Dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le maire, président de la séance, appelle les listes candidates. Monsieur le Maire présente une liste de 9 adjoints, aucune autre liste n'est déposée.

Chaque conseiller est appelé à voter à l'appel de son nom, puis il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	33
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	30
f. Majorité absolue .....	16

Ont obtenu :

2INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	1NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste de M. Thierry BEAUJOUAN	30	Trente

La liste de M. Thierry BEAUJOUAN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 2.1er adjoint : Jean-Marc GENDROT
- 3.2ième adjointe : Thérèse PLANCHENAU
- 4.3ième adjoint : Christophe ROUL
- 5.4ième adjointe : Céline FOUREL
- 6.5ième adjoint : Marcel DIVET
- 7.6ième adjointe : Vanessa PAUMIER
- 8.7ième adjoint : Rémi PITRE
- 9.8ième adjointe : Maude LACHUER
- 10.9ième adjoint : Christian VOLAND

A la majorité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 3)

**Questions diverses :**

Madame Maëla le Corre prend la parole pour délivrer le message suivant :

« Félicitation, Monsieur le maire, pour votre élection ce soir.

Nous souhaitons une nouvelle fois remercier les 740 guissacois et guissacoises qui ont porté leurs suffrages sur notre liste "Vive la Commune" permettant ainsi l'entrée de 3 d'entre nous au conseil municipal. Une nouvelle page s'ouvre pour le conseil municipal de notre commune. Nous prendrons toute notre part pour l'écrire.

Les résultats de l'élection dimanche dernier doivent nous interpeller collectivement. Avec un taux d'abstention de 40%, ce sont donc 4 électeurs sur 10 qui n'ont pas voté. L'élection de 2020 était une année particulière avec le COVID. Si nous comparons donc avec les taux de participation de l'élection de 2014, il était de 72% à Messac et 74.5% à Guipry. La baisse de la participation aux élections municipales est un signal inquiétant pour la vitalité démocratique de notre commune. La présence d'élus de tout bords et le débat est d'ailleurs une condition à une démocratie en bonne santé.

Nous espérons donc que ce mandat saura remobiliser l'ensemble des habitants de notre commune dans un esprit de dialogue et avec considération. (Nous sommes une liste d'ouverture et ne souhaitons "écraser")

personne.)

Nous avons noté Monsieur le Maire votre volonté exprimée au soir des élections sur les réseaux et devant la presse de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble du conseil. Nous le voulons aussi car nous avons été élus pour répondre aux besoins des habitants. Nous n'hésiterons donc pas à voter à vos côtés lorsque nous estimerons que les propositions vont dans le sens de l'intérêt de la commune et des habitants. De la même manière nous n'hésiterons pas à affirmer nos désaccords et défendre nos propositions lorsque la situation l'exigera. Nous serons constructifs, vigilants et déterminés. C'est pour cela que nous avons été élus. Nous souhaitons à chacun d'entre nous un bon mandat au service des habitants de notre commune ».

Monsieur le maire répond qu'un taux de participation de 60%, c'est déjà correct. Le problème se pose davantage lorsqu'il y a une seule liste qui se présente. Il a constaté plusieurs communes avec un taux inférieur. Monsieur le maire indique que selon lui, le vote devrait être obligatoire.

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 21:00

Le Secrétaire de séance :



En mairie, le 30/03/2026  
Le Maire  
Thierry BEAUJOUAN

